



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer

Paris, le 13 MAI 2009

Le Secrétaire d'Etat

Madame le Député,

Par courrier du 10 mars dernier, vous vous interrogez quant aux subventions qui ont été accordées à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon dans le cadre du fonds exceptionnel d'investissement (FEI).

Je puis vous assurer de l'attention toute particulière que j'accorde à la situation financière de toutes les collectivités de Saint-Pierre et Miquelon. J'ai accordé à la collectivité territoriale une subvention d'équilibre de 500 000 € à la fin 2008, cette dernière faisant suite à une série d'autres subventions d'équilibre pour un total de 7,1 M€ entre 2000 et 2007.

Par ailleurs, lorsque j'ai décidé de la programmation, pour 2009, des 115 M€ du FEI, un effort renouvelé a été fait en faveur des habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon avec une enveloppe de 3 030 000 € dont 525 000 € pour la collectivité territoriale.

Concernant la programmation de la tranche supplémentaire de 50 M€ au total du FEI, le dossier prioritaire me semble être celui de la reprise par des investisseurs canadiens de la société Interpêche pour lequel j'ai répondu favorablement à une aide à l'investissement de la part de l'Etat.

Je vous prie de croire, Madame le Député, à l'expression de ma considération distinguée.

Yves Jégo

Madame Annick GIRARDIN
Député de Saint-Pierre et Miquelon
Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris 07 SP